SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

Délibération du Comité Syndical n° **2013 - 43**

Séance du **14 NOVEMBRE 2013**

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER ET POURSUIVRE LES CONVENTIONS EN COURS DE MISE A DISPOSITION D'AGENTS PAR LES COLLECTIVITES TIERCES

L'an deux mille treize, le quatorze novembre à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie de Doudeville, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. GRISEL, POLLET, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, SANSON, VAUTIER, BARIL, LE BER, MAILLET, JEANNE, GRISEL, LE GALLO, QUERTIER, CHAUVET, CARON, L. VASSET, LEGRAND, BESSIERE, DODELIN, BARDEL, AUZOU, DUCABLE, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, Y. PESQUET, Ph. CROCHEMORE, BELLET, MEIER, Mme BLEAUDY, B. LEGER, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, DEFOY, SAUTEUR, J-M CROCHEMORE, M. LOISEL, BONNEVILLE, Y. LOISEL, R. LEGER, MOLMY, NORMAND, BEUX, SEIGNEUR, VAN DE VYVER, LEPILEUR, Mme VIALA, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, MEEGENS, BAZILLE, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, DUCLOS, LESELLIER, DA LAGE, S. VASSE, FREBOURG, FOUCHE, Mme FURON-BATAILLE, GAINVILLE, Mme SUITNER, SIMEON, Mme LORPHELIN et SORIN.

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- MM. WATTIEZ et NADJAR, ERDF Rouen,
- M. MAIA, GRDF Rouen,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

OBJET : **AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER ET POURSUIVRE LES CONVENTIONS EN COURS DE MISE A DISPOSITION D'AGENTS PAR LES COLLECTIVITES TIERCES**

Monsieur le Président rappelle la situation du SDE76, engagé depuis 2012 dans une profonde réforme statutaire et territoriale.

Monsieur le Président explique que la préfecture prendra un arrêté unique en deux étapes. Au 31 décembre 2013, Monsieur le Préfet retirera l'ensemble des compétences aux adhérents du SDE76 (32 SIERG, CCCA et 8 communes indépendantes). La dissolution juridique interviendra en avril 2014. Ainsi, le personnel des 32 syndicats primaires sera muté au SDE76 au 1er janvier 2014 aux grades et conditions de rémunération actuels. La période de transition administrative pendant laquelle le syndicat primaire conserve la personnalité morale sera mise à profit par ce personnel pour les besoins liés à la dissolution.

Le SDE76 doit donc soit poursuivre, soit signer des avenants aux conventions en cours de mise à disposition d'agents par des collectivités tierces.

Ouï cet exposé, sous réserve de la prise de l'arrêté préfectoral précité, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- AUTORISE Monsieur le Président à poursuivre lesdites conventions de mise à disposition en cours ou à signer les avenants de prolongation de ces conventions avec les collectivités suivantes :
  - ✓ La CREA pour l'agent mis à disposition au bénéfice du SIERG de la région de DUCLAIR VALLEE DE SEINE,
  - ✓ la Communauté de Communes de Saint Romain de Colbosc pour l'agent mis à disposition au bénéfice du SIERG de la région de SAINT ROMAIN DE COLBOSC,
  - ✓ la Communauté de Communes Varenne et Scie pour l'agent mis à disposition au bénéfice du SIERG de la région de LONGUEVILLE SUR SCIE,
- AUTORISE l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses correspondantes jusqu'au terme de ces conventions et de leurs avenants respectifs,
- PRECISE que tous les crédits correspondants seront inscrits au budget 2014 du SDE76 lors de son adoption.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRESIDENT,

Daniel JOFFROY.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES De la Seine-Maritime

Code Général des Collectivités Territoriales
REÇU LE 29 NOV. 2013
PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME